

# Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération de Montpellier

Réunion du 9 février 2012  
Forces et faiblesses du premier PPA  
Propositions de périmètre



## Forces et faiblesses du PPA



Cette mission repose sur les éléments suivants :

- Objectifs :
  - Réaliser une évaluation argumentée et factuelle de chaque mesure définie dans le cadre du PPA
  - Proposition d'améliorations et d'actions visant à réduire la pollution de l'air en Languedoc-Roussillon
- Données d'entrées :
  - L'ensemble des documents relatifs au PPA 2006-2011
  - Documents de planification ayant un impact potentiel sur la qualité de l'air (PLU, SCOT, PDU...)
  - Etat de la situation en Languedoc-Roussillon
  - Etat de l'art en France et à l'international

## 5 thèmes d'évaluation :

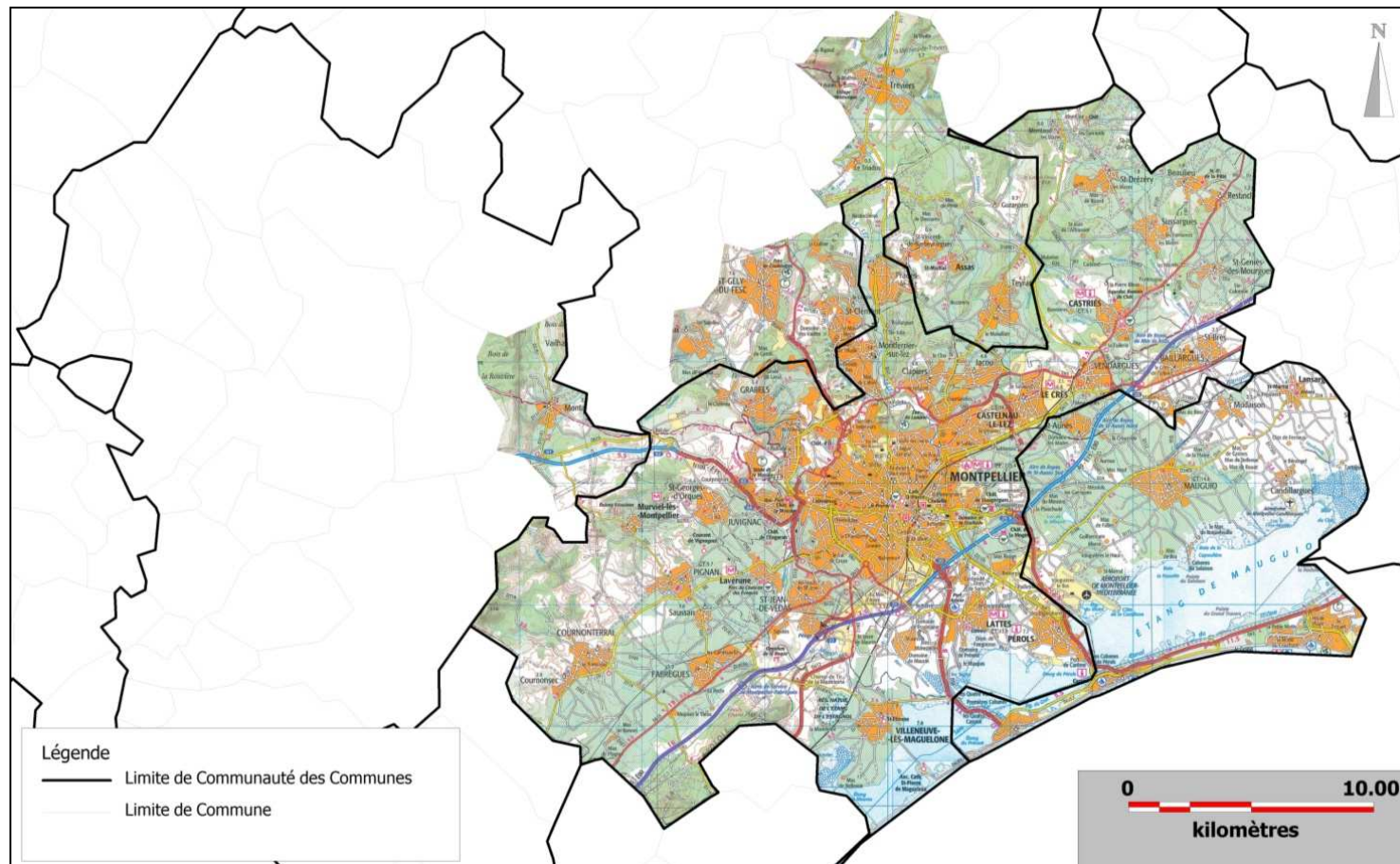
1. Contenu réglementaire
2. Gouvernance du PPA
3. Mesures de réduction proposées
4. Indicateurs de suivi
5. Périmètre du PPA

- Le décret n°1250-2010 du 21 octobre 2010 modifie le code de l'environnement, en particulier les articles relatifs aux Plans de Protection de l'Atmosphère
- A la lecture des nouvelles exigences réglementaires, il s'avère qu'une mise à jour est nécessaire en particulier pour prendre en compte les informations réglementaires manquantes :

## Principales données réglementaires manquantes :

- Délimitation géographique de la zone PPA
- Activités exercées sur la zone PPA
- Milieux naturels
- Groupes de personnes particulières sensibles
- Données sur les techniques de mesure utilisées
- Évolution des concentrations depuis la mise en œuvre des mesures
- Pollution provenant des autres régions ou zones
- Évaluation prévisible des effets sur la qualité de l'air des mesures + moyens + notions de coûts + échéancier
- Responsable de la mesure
- Informations sur les documents d'urbanisme , projets d'aménagement, d'infrastructures ou d'installations pouvant avoir une incidence sur la qualité de l'air

En 2006 : 48 communes comprises dans le PPA de l'agglomération de Montpellier => aire d'étude du PDU de Montpellier





Le choix du périmètre d'étude pris en compte dans la première version du PPA ne nous semble pas adaptée, à la fois en termes de prise en compte des sources d'émission, de gestion politique de la zone d'étude, etc ...

C'est pourquoi, plusieurs scénarios ont été proposés dans ce document, dont un qui nous apparaît plus pertinent que les autres (scénario 6), permettant de répondre aux différentes contraintes, de prendre en compte les principales sources d'émission de polluants à l'atmosphère et de faciliter la gestion du PPA.



La gouvernance du PPA a été approuvée par la mise en place de l'arrêté n° 2008-I-454 du 05 Mars 2008 qui indique, dans son article 2, que :

*«Ce comité est chargé de veiller à la mise en œuvre des actions du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération montpelliéraine. Le suivi comprend le contrôle d'indicateurs, la mise à jour du tableau de bord et des propositions d'évolutions de certaines mesures. Il aura pour mission de réfléchir et de proposer au préfet son éventuelle révision. Ce comité doit se réunir au moins une fois par an.»*

Il était constitué des membres suivants:

<b>Président :</b>			
<b><i>Mr le Préfet de l'Hérault ou son représentant</i></b>			
Constitué de 4 collèges			
<b>Administrations</b>	<b>Collectivités territoriales</b>	<b>Représentants des secteurs de l'industrie et des transports</b>	<b>Associations et personnalités qualifiées</b>
Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon	Conseil Régional	Groupe des transports routiers	Air Languedoc-Roussillon
Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement	Ville de Montpellier	TAM	Faculté de Médecine
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales	Montpellier-Agglomération	Chambre de commerce et d'industrie	Atelier Permanent d'Initiative à l'Environnement urbain(APIEU)
Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Conseil Général de l'Hérault	Chambre des métiers de l'Hérault	Aéroport Montpellier Méditerranée (district aéronautique)
Direction Régionale de l'Environnement		Direction Régionale de la SNCF	Confédération Syndicale du Cadre de vie
Direction départementale de l'Équipement		Les courriers du Midi	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)
Direction Régionale de l'Équipement		Hérault transport	Comité Régionale d'Éducation pour la Santé (Hôpital la Colombière)
		ASF	

La composition du comité de suivi intègre des représentants de l'ensemble des secteurs d'activité d'un territoire de vie.

La désignation d'un pilote pour chaque action devrait accompagner cette sensibilisation, les mesures du PPA révisé ne devant pas être portées par un seul organisme, dans la mesure du possible.

Lors des réunions du Comité de suivi, chaque pilote devrait alors présenter l'état d'avancement de la mesure dont il a la charge : une discussion autour des bilans du ou des indicateurs devrait être proposée et argumentée.

31 mesures :

Type de la mesure	Catégorie concernée par la mesure	Nombre de mesures
Mesures pérennes	Transports	11 (M01 à M11)
	Industries	4 (M12 à M15)
	Résidentiel et tertiaire	3 (M16 à M18)
	Problématique « pollens »	4 (M19 à M22)
	Education	6 (M23 à M28)
	Information	1 (M29)
Mesures d'urgence prises en cas de pic de pollution	Transports	2 mesures d'urgence proposées en cas de pic de pollution : M30 et M31
	Industries	
	Construction	
	Manifestations publiques	
	Particuliers	
Information		

Sur ces 31 mesures, seules 5 ont été mises en place à l'issue du PPA :

- *Modification de l'arrêté du 7 juillet 2004,*
- *Développement des énergies renouvelables,*
- *Amélioration de la qualité thermique des bâtiments,*
- *Réduction des émissions de COV d'un industriel,*
- *Vérification de la mise en place des systèmes de récupération des COV sur les stations services.*

D'autres mesures mises en place parallèlement au PPA :

- *Développement des PDE*
- *Développement des modes alternatifs à la voiture particulière (Velo'Magg – Modulauto – Carapattes, ...)*
- *Recensement et cartographie lds voies routières génératrices de concentrations élevées de polluants*
- *Mise en place d'un outil d'information des personnes allergiques aux pollens*
- *Etc ...*

- Absence récurrente de pilote pour chaque mesure
- Absence d'échéancier
- Très peu d'actions contraignante. La grande majorité des actions prises dans le cadre du PPA sont des actions visant l'information, l'incitation, la formation et l'éducation.
- **Un PPA : outil de planification qui vise à imposer des mesures locales concrètes, mesurables et contrôlables pour réduire significativement les émissions de substances polluantes et donc les concentrations en polluants atmosphériques réglementés.**

## Le tableau suivant présente tous les indicateurs définis dans le document du PPA

Mesure	Indicateurs
<b>Mesures supplémentaires afférentes aux transports</b>	
Promotion des Plans de Déplacements Entreprises (PDE)	Nombre de PDE/Nombre de personnes concernées
Promotion des modes alternatifs à la voiture particulière	Nombre d'actions
Décalage des livraisons et des services urbains	Nombre d'actions
Acquisitions de véhicules « propres » Encourager l'acquisition de véhicules électriques, au gaz, économes en énergie et l'équipement de systèmes de post combustion	Nombre d'acquisition Nombre d'actions et bilan
Accroître le développement de transports collectifs propres	Nombre d'actions et bilan
Exercer toutes les prérogatives en matière d'arrêtés de circulation	Nombre d'actions
Recenser et cartographier les voies routières génératrices de concentrations élevées de polluants	Nombre de kilomètres
<b>Mesures afférentes aux sources industrielles fixes</b>	
Etudes technico-économiques sur la réduction des émissions industrielles	Nombre d'études demandées
Réduire les émissions fugitives de COV dans l'industrie	Nombre d'arrêtés
Vérifier la mise en place des systèmes de récupération de COV en stations services	Nombre d'inspections, bilan
Renforcer les valeurs limites applicables aux petites installations de combustions pour les installations classées et choix des combustibles	Bilan des installations concernées et nombre d'arrêtés
<b>Mesures afférentes aux secteurs résidentiel et tertiaire</b>	
Développer l'utilisation des énergies renouvelables	Nombre d'opérations
Engager les collectivités locales et l'Etat à réduire des pollutions provenant de l'usage des bâtiments	Nombre d'opérations
Inciter à un meilleur suivi et entretien des matériels de combustion	Nombre d'opérations
<b>Mesures de prévention des pollinoses dues aux pollens allergisants</b>	
Formation des personnels de l'agglomération et des communes chargées de l'aménagement	Nombre d'actions et bilan
Information des usagers de l'agglomération dans le cadre de la procédure « permis de construire »	Date de la mise en place
Renforcement de la surveillance aérobiologique	Nombre de mesures
Mise en place d'un outil d'information des personnes allergiques	Date de mise en place et bilan annuel
<b>Mesures visant à renforcer la dimension éducative de la population à l'environnement et information</b>	
Pour chacune des populations concernées du point 5.3.4	Nombre d'actions et bilan
Information périodiques	Bilan AIR Languedoc Roussillon
<b>Mesures et information en cas de pic de pollution</b>	
Modification de l'arrêté du 7 juillet 2004 et réduction des émissions des sources fixes	Date de l'arrêté modificatif et arrêtés sources fixes

Cependant, d'autres indicateurs ont été suivis (réunion du comité de suivi du 20/11/2009) :

Définition de la mesure	Choix de l'indicateur
<b>Mesures pérennes adoptées dans le PDU</b>	
Développement du réseau de transports en commun	Emissions théoriques moyennes de NOx par habitant et par an du secteur transport, tous transports confondus
Promouvoir l'utilisation des modes doux	
Améliorer et adapter le réseau actuel	Pas d'indicateur choisi
<b>Mesures pérennes adoptées dans le PPA</b>	
Mesures supplémentaires afférentes aux transports	Emissions théoriques moyennes de NOx par habitant et par an du secteur transport, tous transports confondus
Mesures afférentes aux sources industrielles fixes	Emissions théoriques totales de COV, SO <sub>2</sub> et NOx par an du secteur industriel
Mesures afférentes aux secteurs résidentiel et tertiaire	Emissions théoriques totales de GES, NOx et par an du secteur résidentiel/tertiaire
Mesures de prévention des pollinoses dues aux pollens allergisants	Pas d'indicateur choisi
Mesures visant à renforcer la dimension éducative de la pop. à l'environnement	Pas d'indicateur choisi
Information sur la qualité de l'air	Pas d'indicateur choisi
Mesures et informations en cas de pic de pollution	Pas d'indicateur choisi

Un soin particulier devra être apporté dans le cadre du PPA révisé pour adapté mesures et indicateurs de suivi. C'est la garantie d'un PPA bien suivi.

# Evaluation – conclusion générale

<b>Référence de la mesure</b>	R-[zone PPA]-[polluants visés par la mesure]-[n° de la mesure dans le PPA]
<b>Type de mesure ou d'action</b>	Une phrase avec un verbe d'action résumant la mesure Ex : Réduire les NOx des chaudières domestiques dans la zone du PPA
<b>Objectif(s) de la mesure</b>	Objectif de réduction qui est, par la même occasion, une estimation de l'amélioration de la qualité de l'air escomptée
<b>Catégorie d'action</b>	Choisir parmi : sources fixes, sources mobiles, agriculture, sources domestiques, sources du tertiaire
<b>Polluant(s) concerné(s)</b>	Choisir parmi : NO2 ; PM10 ; plomb ; SO2 ; O3 ; CO ; C6H6 ; métaux lourds (Cd, Ni, As) ; HAP ; PM2.5
<b>Public(s) concerné(s)</b>	Industriels ; Agriculteurs ; Automobilistes ; Compagnies portuaires...
<b>Description de la mesure</b>	On détaillera ici la description de ce qui est envisagé pour mettre en œuvre la mesure Ex : Renouvellement du parc de chaudières de la zone du PPA à hauteur de 50 % en 2 ans. Les nouvelles chaudières devront être équipées a minima de brûleurs bas-NOx...
<b>Justification / Argumentaire de la mesure</b>	Décrire brièvement pourquoi la mesure est mise en place, son applicabilité, et si pertinent, donner des éléments d'acceptabilité
<b>Fondements juridiques</b>	Citer les lois, règlements, arrêtés, etc. qui rendent la mesure parfaitement opposable juridiquement une fois établi l'arrêté préfectoral pour sa mise en application
<b>Porteur(s) de la mesure</b>	Définir le ou les service(s) qui vont piloter la mesure. Il peut être intéressant d'approfondir jusqu'à la fonction du porteur d'action. Ex : correspond « air » en charge des PPA, DREAL X
<b>Eléments de coût</b>	Donner les estimations des coûts engendrés par la mesure. Expliciter les fonds qui seront engagés pour le suivi de la mesure chaque année.
<b>Financement-Aides</b>	Définir les services qui doivent financer la mesure et préciser le montant et l'échéance des engagements
<b>Echéancier</b>	Donner un calendrier de mise en application de la mesure
<b>Indicateurs de suivi</b>	Définir des indicateurs qui peuvent attester des effets de la mesure (réduction des émissions de polluants) et de son application
<b>Chargé de récoltes des données</b>	Pour chaque donnée alimentant un indicateur, préciser l'origine des données et définir un chargé de récolte
<b>Echéanciers de mise à jour des indicateurs</b>	Fixer des dates régulières d'évaluation et de mise à jour des indicateurs. L'objectif des évaluations est de savoir si les indicateurs ainsi bâtis demeurent pertinents pour qu'ils soient reconduits

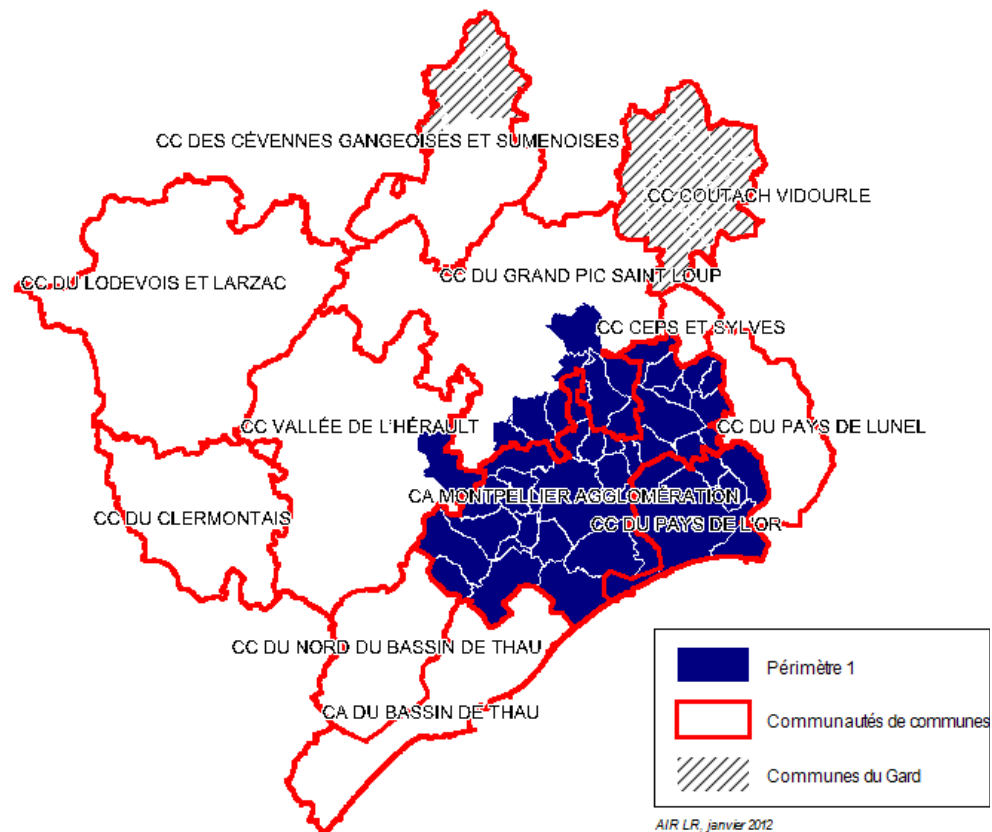


# Propositions de périmètre d'étude pour le PPA révisé



## 5 scénarios possibles :

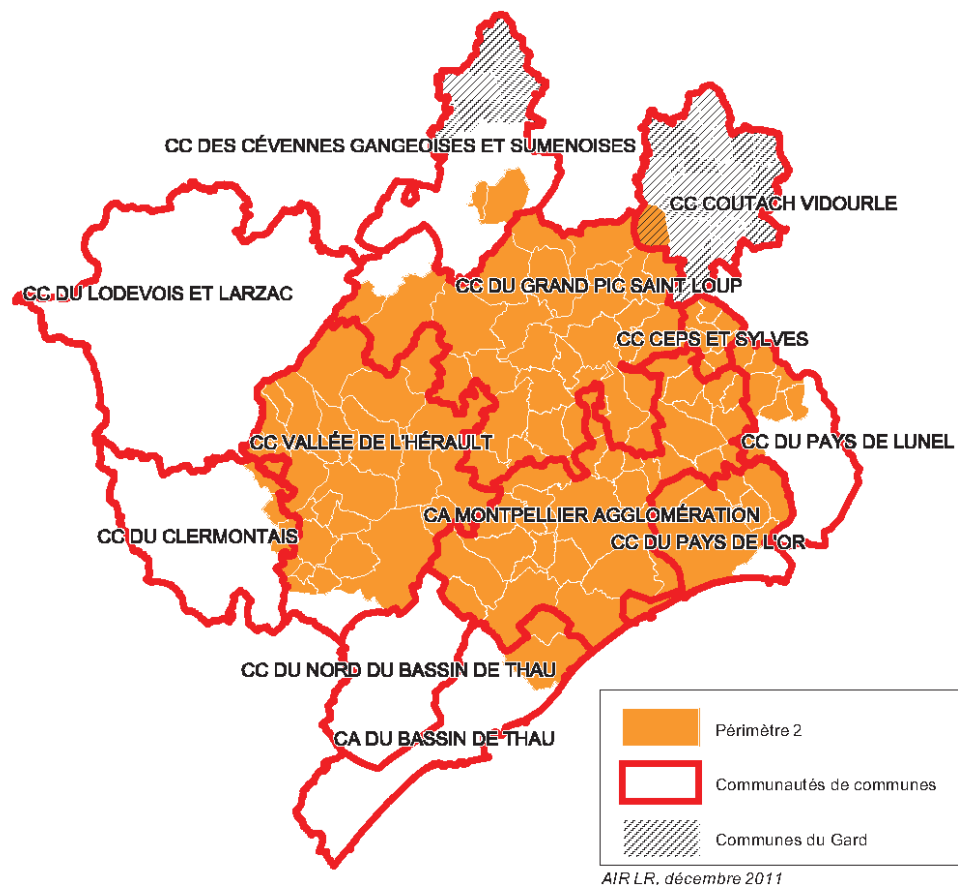
### Scénario 1 : « PPA actuel »



contour mal défini  
par rapport aux  
politiques  
communautaires

## 5 scénarios possibles :

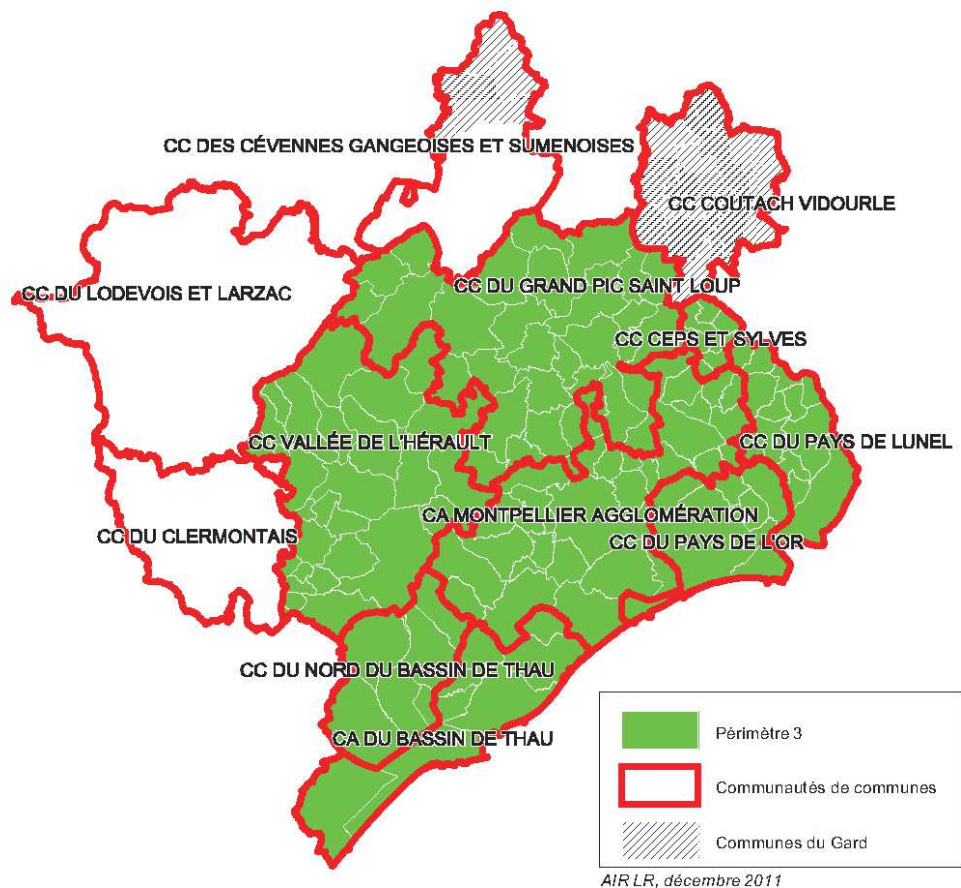
### Scénario 2 : « aire urbaine de Montpellier 2010 »



Débordement sur le département du Gard, avec une commune appartenant à l'aire urbaine de Montpellier mais qui appartient à la communauté de communes de Coutach-Vidourle => contour mal défini par rapport au périmètre de compétences communautaires

## 5 scénarios possibles :

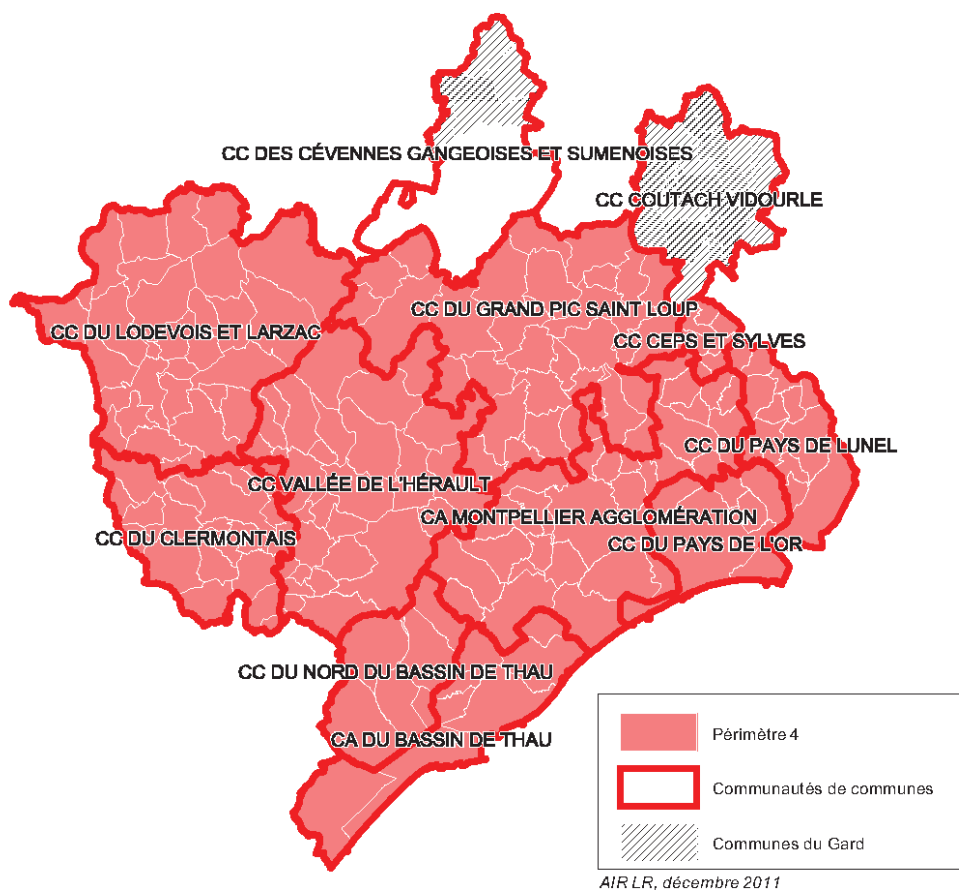
### Scénario 3 : « enjeux étendus »



périmètre de compétences communautaires ok mais trop grande étendue territoriale qui « noie » les leviers d'actions possibles pour la réduction des émissions

## 5 scénarios possibles :

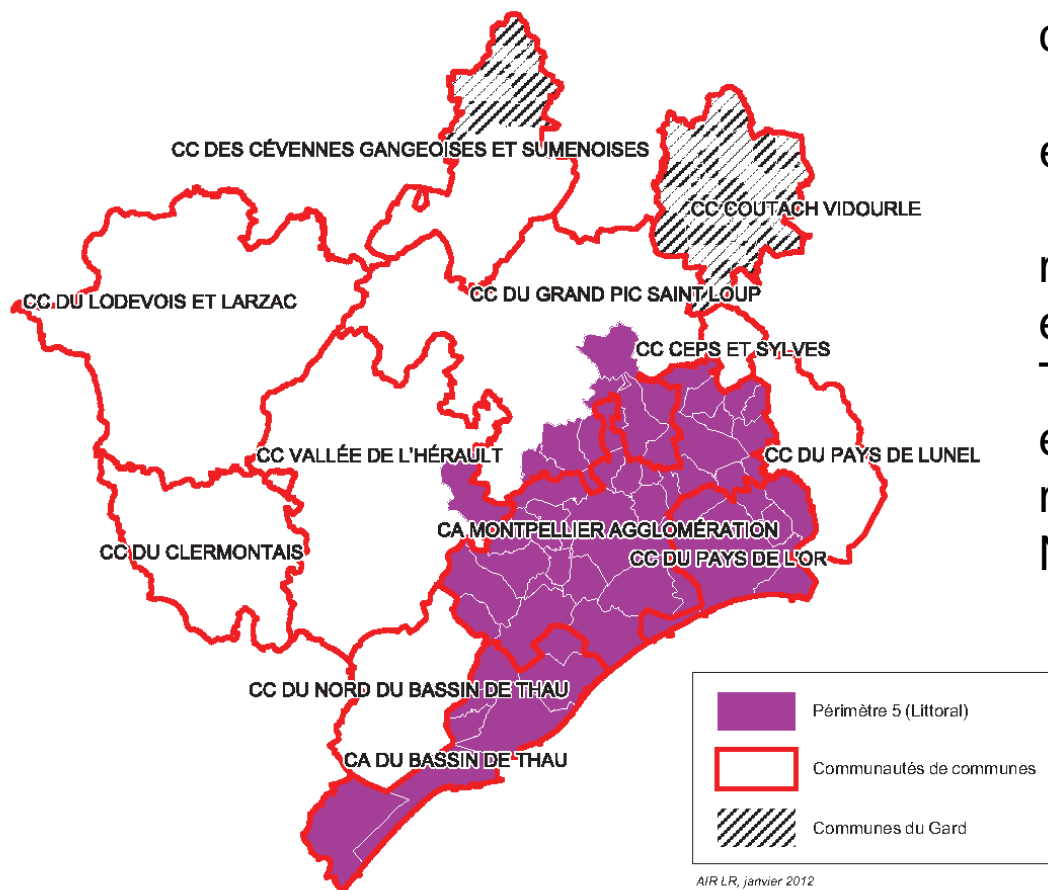
### Scénario 4 : « Pays Cœur Hérault »



périmètre de compétences  
communautaires ok  
mais trop grande étendue  
territoriale qui « noie » les  
leviers d'actions possibles  
pour la réduction des  
émissions

## 5 scénarios possibles :

### Scénario 5 : « Littoral »



Périmètre de compétences  
communautaires : ok,

étendue : ok,

mais la CA du Bassin de Thau  
et la CC du Nord du Bassin de  
Thau ont un SCOT en commun  
et l'autoroute A9 passe  
majoritairement sur la CC du  
Nord du Bassin de Thau

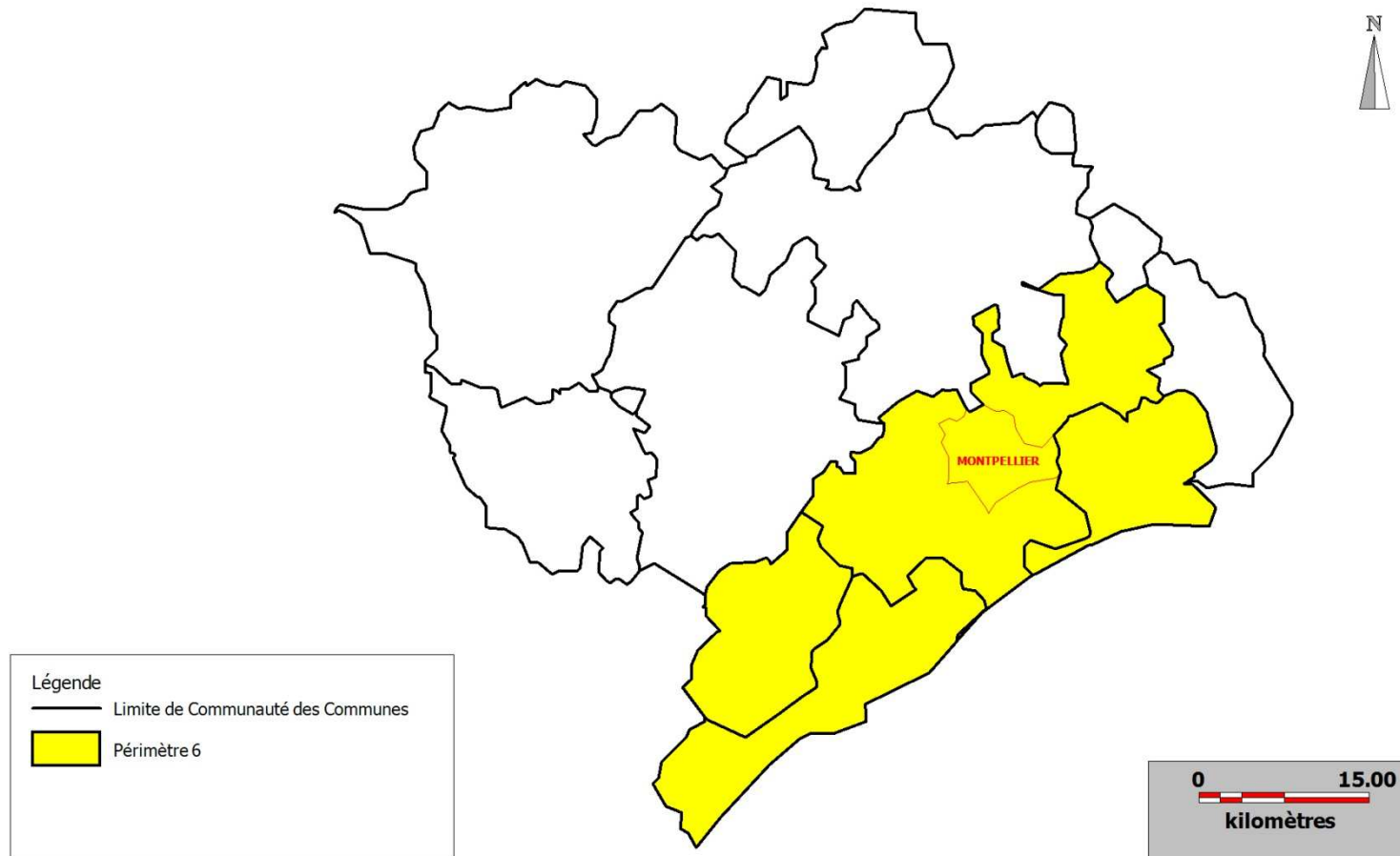
- Emissions des polluants exprimées en g/habitant/km<sup>2</sup> pour 2007 :

<b>Zone</b>	<b>NOx</b>	<b>PM10</b>	<b>PM2.5</b>	<b>BENZENE</b>	<b>COVNM</b>
Scénario 1	<b>20.77</b>	<b>3.64</b>	<b>2.56</b>	<b>0.22</b>	<b>13.41</b>
Zone 2	9.62	2.02	1.41	0.10	6.01
Zone 3	7.68	1.48	1.04	0.07	4.83
Zone 4	5.75	1.11	0.78	0.05	3.58
Zone 5	<b>16.91</b>	<b>3.05</b>	<b>2.17</b>	<b>0.18</b>	<b>12.61</b>



6 scénarios possibles :

**Scénario 6 : « Grand littoral » (proposé par BURGEAP)**



## Avantages du « scénario 6 »

1. Prise en compte de l'autoroute A9
2. Respect des périmètres des communautés de commune
3. Prise en compte de communauté de communes ayant des SCoT en commun
4. Prise en compte de communes ayant des densités de population importantes
5. Présence d'une majorité d'industriels
6. Présence de bassins d'emploi bien définis
7. Emissions de polluants atmosphériques par habitant et par km<sup>2</sup> les plus importantes
8. Présence majoritaire du réseau de surveillance de la qualité de l'air en continu et des zones de dépassement
9. Présence de Périmètres de Transports Urbains
10. Prise en compte quasi complète des communes intégrées dans l'étude réalisée par l'INVS